

Province de Québec
Municipalité de Saint-Valère
Lundi 2 octobre 2017

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal tenue lundi le
2 octobre 2017 à la salle municipale, de 20 h à 21 h 03.

Sont présents: Mesdames Mireille Brûlé
Caroline Pelletier
Messieurs Yannick Trépanier (20 h 10)
Yvon Martel
Denis Bergeron
Marcel Larochelle

La séance est ouverte à 20 h par le maire, monsieur Louis Hébert, qui est le président de l'assemblée. Monsieur Jocelyn Jutras, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de la réunion.

- 213-2017 Lecture et adoption de l'ordre du jour.
Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yvon Martel que l'ordre du jour est adopté tel que lu.
- 214-2017 Adoption du procès-verbal du lundi 11 septembre 2017.
Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Mireille Brûlé que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 11 septembre 2017 est accepté tel que déposé.
- 215-2017 Adoption des comptes.
Il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Denis Bergeron que les comptes sont acceptés tels que présentés.
- 216-2017 Demande d'acquisition de terrain par monsieur René Dostie.

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de monsieur René Dostie le 26 septembre 2017 pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de l'ancienne route 34 (lot : 5 182 220) située dans le secteur de la Plage Hébert;

ATTENDU QUE cette parcelle constitue un résidu de l'ancienne route 34 et que la Municipalité est devenue propriétaire de ces anciens chemins et parcelles aux termes d'un avis d'abandon publié dans la Gazette officielle en mil neuf cent soixante-six (1966) par le ministère de la Voirie. Conformément à la Loi, cet avis d'abandon transférait la propriété de ces chemins et parcelles désaffectés et autorisait la Municipalité à en disposer;

ATTENDU QUE suite à la réforme cadastrale le résidu de terrain de l'ancienne route 34 soit le lot 5 182 220 est la propriété de la Municipalité et qu'il n'y a pas de servitude sur les biens publics;

ATTENDU QUE la prescription acquisitive ne s'applique pas sur les biens publics;

ATTENDU QUE l'offre est conditionnelle à l'abolition de la servitude de passage et l'achat du lot : 5 181 56 appartenant à messieurs Évariste Bergeron et Ena Fournier;

216-2017 Demande d'acquisition de terrain par monsieur René Dostie. (Suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil accepte l'offre de monsieur René Dostie pour l'acquisition d'une parcelle de terrain de l'ancienne route 34 (lot : 5 181 220) située dans le secteur de la Plage Hébert au montant de 3 000 \$ pour les raisons précitées. Monsieur Dostie accepte de payer les frais de notaire et d'arpentage.

217-2017 Autorisation pour entamer les procédures judiciaires du 1354, Chemin de la Vallée des Plaines.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise M^e Jean Gagné à entreprendre les démarches légales pour le 1354, Chemin de la Vallée des Plaines afin de régler la problématique dans ce dossier.

218-2017 Autorisation des dépenses pour les travaux de rechargement en voirie d'une partie du rang Landry.

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, à déposer un rapport des dépenses pour une partie du rang Landry au montant estimé de 31 980 \$ pour l'excavation, la pose de membrane, le creusement de fossés et rechargement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yvon Martel et appuyé par Marcel Larochelle que le Conseil autorise les dépenses reliées aux travaux précités d'une partie du rang Landry pour un montant maximum de 31 980 \$.

219-2017 Autorisation de la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du Programme PAARRM dans le rang Landry.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise à effectuer la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du programme PAARRM pour les travaux exécutés dans le rang Landry pour un montant de 25 799,21 \$ avec pièces justificatives, suite à une subvention de 16 000 \$ recommandée par le député, monsieur Éric Lefebvre, conformément aux exigences du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification. Les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses pour le rang Landry dont la gestion incombe à la Municipalité.

220-2017 Autorisation de la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour le secteur rangs 8 et 11.

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

ATTENDU QUE la Municipalité a respecté les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT);

220-2017

Autorisation de la demande de remboursement pour la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour le secteur rangs 8 et 11. (Suite)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise la demande de remboursement de la subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ). La demande concerne des travaux d'une partie du rang 8 pour un montant de 130 000,89 \$ et des travaux d'une partie du rang 11 au montant de 154 873,51 \$ pour un total de 284 874,40 \$. Il est également résolu:

QUE la Municipalité a respecté les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité est la seule responsable et a déchargé le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

QUE la Municipalité a approuvé le contenu et envoyé au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

QUE la Municipalité a atteint le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité a informé le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui a été apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

221-2017

Lettre de démission de l'adjointe administrative – Julie Lamontagne.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier que le Conseil accepte la lettre de démission de l'adjointe administrative, madame Julie Lamontagne. Le départ est prévu pour le 3 novembre 2017.

222-2017

Autorisation d'engagement d'une adjointe administrative.

Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Caroline Pelletier que le Conseil autorise l'ouverture du poste d'adjointe administrative, soit 33,5 heures. Le maire messieurs Louis Hébert, le directeur général et secrétaire-trésorier Jocelyn Jutras, Marcel Larochelle et Denis Bergeron sont autorisés à engager l'adjointe administrative après une recommandation du Comité de sélection.

223-2017

Autorisation – achat de papeterie informatique.

Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil autorise le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jocelyn Jutras, à faire l'achat de papeterie spécifique au système informatique soit des comptes de taxes, des chèques, des reçus ainsi que des enveloppes pour l'année 2018.

224-2017

Autorisation - vente tracteur et souffleur.

Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil autorise le directeur général, monsieur Jocelyn Jutras, à effectuer la vente du tracteur et du souffleur de la Municipalité au montant de 10 000 \$. Le maire, monsieur Louis Hébert, est autorisé à conclure la dite vente. Le Conseil autorise la publication d'une annonce pour la vente sur différents médias.

225-2017

Autorisation – signature de l'entente des cours d'eau avec la MRC d'Arthabaska (Frais d'inspection, urbanisme).

ATTENDU QUE la MRC détient la compétence exclusive sur tous les cours d'eau de son territoire, telle que définie par l'article 103 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QUE la MRC ne dispose pas du personnel, des véhicules et des équipements requis pour exercer pleinement cette compétence;

ATTENDU QUE la décision de la MRC à l'effet de se doter d'une équipe de gestion des cours d'eau;

ATTENDU QUE la révision par la MRC de ses outils de gestion des cours d'eau, soit le règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux et la Politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et leurs amendements;

ATTENDU QU'il y a lieu de convenir de nouvelles ententes entre les municipalités et la MRC pour l'application de ces outils;

ATTENDU QUE l'article 108 de la Loi sur les compétences municipales prévoit qu'une entente peut être conclue entre la MRC et une municipalité locale de son territoire conformément aux articles 569 à 578 du Code municipal pour lui confier l'application des règlements, le recouvrement de créances et la gestion des travaux prévus par la loi en matière de cours d'eau;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Denis Bergeron et appuyée par Marcel Larochelle, il est résolu que le Conseil autorise, au nom de la Municipalité de Saint-Valère, le maire, monsieur Louis Hébert et le directeur général et secrétaire trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, chacun d'eux séparément, à signer tout document concernant les ententes relatives à l'application de la politique révisée relative à la gestion des cours d'eau et du règlement numéro 338 concernant les matières relatives à l'écoulement des eaux des cours d'eau et leurs amendements et confiant à la Municipalité diverses responsabilités à l'égard des cours d'eau sur son territoire et prévoyant leurs modalités d'application.

226-2017

Engagement à devenir une Municipalité Amie des Enfants (MAE).

CONSIDÉRANT l'importance que la Municipalité de Saint-Valère accorde au respect des droits des enfants;

CONSIDÉRANT que le Conseil municipal de Saint-Valère situe le développement des enfants au cœur de ses enjeux;

CONSIDÉRANT la volonté de la MRC d'Arthabaska à obtenir l'accréditation MAE auprès du Carrefour action municipale et famille (CAMF);

CONSIDÉRANT la volonté des élus municipaux à constituer éventuellement un dossier de candidature pour être reconnue MAE dans les 18 mois qui suivront l'obtention de l'accréditation MAE par la MRC d'Arthabaska;

- 226-2017 Engagement à devenir une Municipalité Amie des Enfants (MAE). (Suite)
- CONSIDÉRANT** la volonté des élus municipaux à nommer un élu responsable des questions relatives aux enfants après les élections municipales du 5 novembre 2017 (MADA);
- Il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Yvon Martel:
- QUE** le Conseil municipal de Saint-Valère dépose une lettre d'engagement en appui à la démarche de la MRC d'Arthabaska dans les meilleurs délais;
- QUE** le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Jocelyn Jutras, soit autorisé à signer cette lettre d'engagement au nom de la Municipalité.
- 227-2017 Demande de subvention - Fonds développement des territoires.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Yannick Trépanier que le Conseil autorise à faire la demande de subvention dans le cadre de la subvention du Fonds de développement des territoires pour l'installation de poteaux et numéro de porte dans le secteur rurale.
- 228-2017 Demande de contribution pour le Noël du partage 2017.
- Il est proposé par Mireille Brûlé et appuyé par Caroline Pelletier que le Conseil, suite à la demande de madame Hélène Bergeron, présidente du Comité de Noël du partage, autorise un don de 150 \$ pour l'année 2017. Si le comité, en cours d'année 2017, a besoin d'un montant supplémentaire, il pourra en faire la demande au conseil.
- 229-2017 Autorisation pour le nettoyage du cours d'eau Hébert - branche Champagne.
- ATTENDU QUE** monsieur Éric Parizeau de la MRC d'Arthabaska a déposé une demande de nettoyage pour le cours d'eau Hébert, branche Champagne;
- EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Marcel Larochelle et appuyé par Denis Bergeron que le Conseil accepte le dépôt de la demande de nettoyage du cours d'eau Hébert, branche Champagne. Monsieur Éric Pariseau, représentant de la MRC d'Arthabaska, recommande le dit nettoyage. L'acte de répartition sera fait par bassin versant.
- 230-2017 Ouverture des entrées du bureau municipal et de la nouvelle bâtisse (monsieur Yvan Côté).
- Il est proposé par Caroline Pelletier et appuyé par Yvon Martel que le Conseil accepte l'offre de monsieur Yvan Côté pour l'ouverture de toutes les entrées du bureau municipal et de la bâtisse multifonctionnelle (43, rue Desjardins Nord) (incluant la montée pour personne handicapée et l'entrée des joueurs) pour la saison 2017-2018 au montant de 700 \$. L'ouverture des entrées devra être effectuée avant les heures d'ouverture du bureau et de la nouvelle bâtisse et au besoin durant la journée. De plus, lesdites entrées doivent également être déneigées et déglacées lors de la location de salle. La Municipalité fournira le déglaçant, l'essence ainsi que le souffleur. Le paiement sera fait vers le 15 avril 2018.
- 231-2017 Acceptation budget 2018 – Avenue Santé Bois-Francs.
- Il est proposé par Yannick Trépanier et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil met à l'étude le budget 2018 d'Avenue Santé Bois-Francs.
- 232-2017 Demande de commandite – Filles d'Isabelle Cercle Daveluy No. 1237.
- Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Mireille Brûlé que le Conseil refuse la demande de commandite des Filles d'Isabelle Cercle Daveluy No. 1237.

233-2017

Autorisation – achat de porte avec quincaillerie pour la bâtisse multifonctionnelle.

Il est proposé par Denis Bergeron et appuyé par Caroline Pelletier que le Conseil autorise l'achat d'une porte avec fenêtre et quincaillerie pour la bâtisse multifonctionnelle au montant de 2 000 \$. Cette dite porte sera installée du côté des loisirs tandis que celle présente actuellement sera installée du côté de la descente des joueurs.

216-2017, 217-2017, 218-2017, 222-2017, 223-2017, 224-2017, 228-2017, 229-2017, 230-2017, 232-2017, 233-2017.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 3^e jour du mois d'octobre deux mille dix-sept.

Le directeur général
et secrétaire-trésorier,

Jocelyn Jutras

Lecture de la correspondance.

Le directeur général donne lecture de la correspondance.

Correspondances reçues:

MRC d'Arthabaska : Demande d'intervention dans le cours d'eau Hébert –
branche Champagne;

Projet : Entente confiant à la Municipalité – diverses
responsabilités à l'égard des cours d'eau;

Demande d'acquisition de terrain : Monsieur René Dostie – lot : 5 181 553;

Avenue Santé Bois-Francs : Répartition de la quote-part 2018;

Lettre de démission : Adjointe administrative madame Julie Lamontagne;

Légion Royale Canadienne : Invitation – Jour du Souvenir;

Comité de Noël du partage : Demande de commandite pour le Noël du partage;

Filles d'Isabelle Cercle Madame Daveluy No. 1237 : Demande de commandite;

Poste Canada : Amélioration aux services et changements tarifaires;

Réseau Biblio : Réinscription annuelle des membres;

Raymond Chabot Grant Thornton : Mise à jour de l'étude du coût de revient;

Gouvernement du Québec : Semaine québécoise des rencontres interculturelles;

Revue/dépliants: Mensuel de Saint-Valère.

234-2017

Clôture de la séance.

Il est proposé à 21 h 03 par Caroline Pelletier que la séance est levée.

Le maire a pris connaissance de toutes les résolutions qui précèdent et est en accord. En conséquence, il n'exercera pas son droit de veto.

Louis Hébert
Maire

Louis Hébert
Maire

Jocelyn Jutras,
Directeur général et secrétaire-trésorier